

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRODUIT: OXYDE DE ZINC

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

- \* Nom du produit : **OXYDE DE ZINC**
- \* Utilisation: pour la réparation d'eugénate en addition avec de l'Eugénol, pour obturations canalaires et scellements provisoires.
- \* Code cd'identification:
- \* Identification de la société: **SAS DENTOA** – Centre idem 145 – 8 rue lesdiguières – 38000 Grenoble / France  
Email: info@dentapass.com  
N° d'appel d'urgence: 06 25 08 09 95

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- \* Classification européenne: ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.
- \* Principaux dangers pour l'homme et l'environnement: très toxique pour les organismes aquatiques si ingérer en quantité. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- \* Nom ou nature chimique: Oxyde de Zinc (ZnO)
- \* Substances dangereuses représentatives: aucune.
- \* Composants ou impuretés apportant un danger: aucun.

	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Oxyde de Zinc	1314-13-2	215-222-5	99%	N – R50/53

### 4. PREMIERS SECOURS

- \* En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.
- \* En cas d'ingestion: faire boire beaucoup d'eau immédiatement, et consulter immédiatement un médecin.
- \* En cas de contact avec la peau: laver abondamment avec de l'eau et au savon et bien rincer.
- \* En cas de contact avec les yeux: laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- \* Moyens d'extinction appropriés: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
- \* Feu inhabituel/dangers d'explosion: -
- \* Protection des intervenants: utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- \* Précautions individuelles: éviter l'inhalation des poussières.
- \* Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas jeter à l'égout, empêcher la contamination des eaux de surfaces et souterraines. Avertir rapidement les autorités compétentes.
- \* Méthodes de nettoyage: ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- \* Manipulation: Utiliser la protection appropriée.
  - \* Stockage: Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température de 5-25°C.
- Matériaux utilisés pour l'emballage : -

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

- \* Contrôle de l'exposition : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale.
- \* Valeurs Limites d'exposition professionnelle: 

CAS	VME – ppm	VME–mg/m <sup>3</sup>	VLE–ppm	VLE – mg/m <sup>3</sup>	Note	TMP	N°	FT	N°
1314-13-2	5								75
- \* Equipements de protection individuelle:
- \* Protection respiratoire: masque avec filtre à particules (P2 ou P3)
- \* Protection de la peau et du corps: porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 5).
- \* Protection des mains: gants en Nitrile.
- \* Protection des yeux: lunettes de protection à écran facial
- \* Mesures générales de protection et d'hygiène: mesures normales d'hygiène.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Formule chimique : ZnO  
Etat physique: poudre fine.  
Couleur: blanche à jaune très pale.  
Odeur / Goût: inodore et sans goût.  
pH: 7 – 8  
Solubilité: insoluble dans l'eau: < 2 mg/l -- Dans les solvants: aides et bases.  
Coefficient de partage: -  
Pression de vapeur: non disponible.  
Densité relative: 5,607.  
Inflammation et explosion: non disponible.  
Point d'éclair en coupe fermée: -  
Température d'auto-inflammation: -

Inflammabilité (solide, gaz): non disponible.  
Dangers d'explosion: aucun.

---

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

- \* Conditions à éviter: stable dans des conditions normales.
- \* Matières à éviter: les acides et bases.
- \* Produits de décomposition dangereux: aucun.

---

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- \* Toxicité aiguë:  
DL50 (rat): > 15000 mg/kg -- CL50 (rat, 4 heures): > 5700 mg/m3
- \* Après contact avec la peau: non irritant.
- \* Après contact avec les yeux: non irritant.

---

#### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- \* Données sur les composants: très toxique pour les poissons et le plancton.
- \* Mobilité: aucune donnée disponible.
- \* Persistance/dégradabilité: aucune donnée disponible.
- \* Potentiel de bioaccumulation: aucune donnée disponible.

---

#### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- \* Description et manipulation des résidus: contacter les autorités compétentes.
- \* Méthodes d'élimination: utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.

---

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	9		
Etiquette(s) :	9	9	9
Numéro ONU :	3077	3077	3077
Groupe d'emballage :	III	III	III
Code danger :	90		
Code Quantité Limitée :	LQ27		
Polluant marin		Non	
Fiche sécurité :		F-A, S-F	
Avion passager et cargo :			911 / Qté nette maxi
Instruction d'emballage :			colis: 400 kg
Avion cargo seulement :			911 / Qté nette maxi
Instruction d'emballage :			colis: 400 kg
Libellé de transport :	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de Zinc)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc Oxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc Oxide)

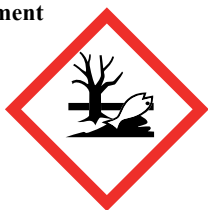
---

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes préparations » n° 1999/45/CE et de ses adaptations. A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation: selon classification du fabricant ci-après.

**Symboles: N Dangereux pour l'environnement**



Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

**Phrases R :**

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrases S :**

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Prescriptions nationales: classe de pollution des eaux « 2 ».

---

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création: 31/01/2011

Date de révision: -

---

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.